



## **REFORME TERRITORIALE**

### **PROJET NOUVELLE ORGANISATION DES CADRES D'ETAT**



# SUITE DE LA REFORME TERRITORIALE

- ❑ **Mise en place de la réforme territoriale:**
    - **Passage de 22 ligues à 13 ligues (hors dom-tom)**
    - **Suppression des Zones (fonctionnement administratif)**
    - **Suppression des coordonnateurs de zone.**
  
  - ❑ **Conséquences**
    - **Plusieurs CTS par Ligue, nécessité de constituer une nouvelle organisation.**
    - **La mobilité des CTS n'est pas d'actualité (résidents dans les secteurs).**
    - **Modification des relations avec la nouvelle ligue.**
    - **Redéfinition du positionnement des CTS.**
    - **Reformulation des lettres de mission.**
- 

# NOUVELLE ORGANISATION DES LIGUES

- ❑ **Les Ligues se structurent avec:**
    - **Un directeur Territorial**
    - **Un Conseiller Technique des Officiels**
  
  - ❑ **Nécessité d'avoir un seul interlocuteur pour la partie technique:**
  
  - ❑ **Projet de désigner un Directeur Technique de Région**
    - **Qui sera un des CTS de la ligue.**
    - **Cette fonction se rajoutera à ses fonctions habituelles.**
    - **Elle fera l'objet d'un complément fédéral proportionnel aux nombres de secteurs à gérer.**
- 

# ROLE DIRECTEUR TECHNIQUE DE REGION

## □ Vis-à-vis de la Ligue:

- Il est nommé par le D.T.N
- Il doit résider ou être très proche du siège de la ligue.
- Il est le cadre technique référent de la ligue.
- Il est le manager du projet technique de la Ligue.
- Il coordonne les missions de ses collègues au sein de la ligue.
- Il veille à la bonne application du P.P.F.
- Il dirige, anime et coordonne l'activité de l'E.T.R.
- Il dirige, anime et coordonne l'activité de sa zone une année sur deux et de son interzone une année sur quatre.

## □ Vis-à-vis de la Direction Technique Nationale:

- Il est en lien direct avec le DTN ou son représentant
- Regroupement des 13 DTR deux fois par trimestre pour analyser les « retours terrain ».

# CARTOGRAPHIE CTS



# EFFECTIF CTS PAR REGION

REGION	NOMBRE DE SECTEURS
GRAND EST 3 CTS +1	3 (ALSACE, LORRAINE, CHAMPAGNE-ARDENNE)
BOURGOGNE-FRANCHE COMTE 2CTS	2 (BOURGOGNE, FRANCHE COMTE)
AURA 6 CTS	3 (AUVERGNE, LYONNAIS, ALPES)
PACA 2 CTS	2 (PROVENCE, COTE D'AZUR)
OCCITANIE 3 CTS	2 (LANGUEDOC-R, PYRENEES)
NOUVELLE AQUITAINE 5 CTS	3 (AQUITAINE, POITOU-CHARENTES, LIMOUSIN)
NORMANDIE 3 CTS	2 (HAUTE N, BASSE N)
HAUTS DE FRANCE 3 CTS	2 (PICARDIE, NORD PAS DE CALAIS)
PAYS DE LA LOIRE 3 CTS	1
BRETAGNE 2 CTS	1
IDF 2 CTS	1
CENTRE VAL DE LOIRE 2 CTS	1
CORSE	